

Décret

Générale

modern

Décret n° 2013-197/PR/MERN portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2013-197/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
7 août 2013

Numéro JO
n° 15 du 15/08/2013

Date du numéro
15 août 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère Industriel et Commercial

VULa Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)

VULe Décret n°99-0077/PRE du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat ;D'économie mixte et des établissements publics à caractère Industriel et Commercial

VULe Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la « Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti »

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VUL'Arrêté n°2008-0908/PR/MERNportant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti SA

SUR Proposition du Ministre de l'Energie Chargé des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.En conformité avec ses dispositions statutaires, l'entreprise publique SIHD est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants

- Monsieur ABDOURAHMAN ALI ABDILLAH – Représentant de la Présidence de la République
- Monsieur DINI MOHAMED BOURHAN – Représentant de la Primature
- Monsieur MOHAMED-KADAR ABDOULKADER – Représentant du Ministère du Budget
- Monsieur ABDOULKADER AHMED AOULED – Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Monsieur WAHIB ALI BOULO – Représentant du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles
- Monsieur DILEITA SOULTAN MOHAMED – Représentant Ministère du Transport et de l'Equipeement.
- Monsieur HOUSSEIN ISMAIL ADEN – Représentant du Ministère du travail.
- Colonel YOUSSEF KAYAD GUELLEH – Représentant du Ministère de la Défense
- Monsieur ISMAEL ALI ABANEH – Représentant du Ministère Délégué du Commerce

Article 2

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH